

Epidémie COVID-19

Protocole de gestion départementale de l'épidémie de COVID 19 à destination des employeurs et directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux

Le présent document a vocation à synthétiser le plan d'actions et le dispositif d'accompagnement mis en place pour les ESMS dans le Bas-Rhin.

En outre, une mise à jour quotidienne des recommandations est consultable à partir de ce lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Protocole de gestion de crise niveau 3

Mon établissement est confronté mon établissement est confronté à des cas graves et à des décès liés au Covid-19

⇒ **Le protocole de gestion de crise de niveau 1 et 2 restent applicables (<https://www.bas-rhin.fr/professionnels-et-collectivites/covid-19-accompagnement-gestionnaires-d-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/ehpad-et-etablissements-pour-personnes-en-situation-handicap/>) et complété du protocole de gestion de niveau 3**

⇒ **Gestion des cas sévères**

- Définition d'un cas sévère : la maladie évolue vers un état de détresse respiratoire nécessitant une assistance respiratoire et pouvant conduire à un décès.
- Mettre à jour le dossier du résident dont : DLU, directives anticipées, désignation de la personne de confiance
- Contacter le 15 pour toute situation médicale pouvant conduire à l'hospitalisation en fonction des directives anticipées formalisées.

1. Hospitalisation du résident Covid + - suite à décision du 15

- Suivre le process habituel pour les transports sanitaires (gestion par le 15)
- Respecter les recommandations spécifiques lors du transfert du résident au niveau des : résident / personnels / intervenants extérieurs (rentre ou pas dans l'EHPAD) entre le lieu de confinement et l'espace extérieur puis résident / transporteur sanitaire (masque pour résident)
- Déclencher la procédure hygiène des locaux (cf virucide norme 14476) - dont la chambre du résident hospitalisé
- Informer le référent désigné du résident
- Maintenir le lien avec l'établissement hospitalier, la famille pour anticiper le retour

2. Maintien en EHPAD du résident Covid + en lien avec le médecin traitant/médecin coordonnateur/gériatre référent/EMSP/HAD

- Actualiser les protocoles d'accompagnement des fins de vie et des soins palliatif
- Définir les modalités de prise en charge curative (oxygénothérapie, nutrition enrichie ...)
- Définir les modalités de prise en charge palliative (oxygène, traitement spécifique, Pompe à perfusion, IDE 24/24) : Utilisation du protocole LATA (Limitation et arrêt des Thérapeutiques Actives)
- Recourir à l'appui gériatrique avec saisine si besoin de la plateforme du GHT de référence du territoire quel que soit le statut de l'EHPAD
- Recours à l'HAD si besoin
- Saisir le réseau de soins palliatifs ou l'EMSP
- Consulter l'espace de réflexion éthique Grand Est (www.erege.fr) en appui des ESMS si besoin
- Tracer dans le dossier les contacts pris lors de la réflexion éthique
- Accompagner psychologiquement le résident, les résidents et le personnel
- Informer et soutenir la famille du résident

⇒ **Renforcement de la surveillance clinique (sous surveillance de l'IDE)**

1. Réévaluer les plans de soins pour anticiper l'aggravation éventuelle de l'état respiratoire

VIGILANCE :

- Gêne respiratoire évaluée :
 - o par une échelle numérique (0 à 10) ou verbale pour les résidents communicants
 - o par une mesure de la fréquence respiratoire et apparition de signes de lutte (efforts musculaires pour respirer) pour les non communicants
- Encombrement bronchique, cyanose
- Existence d'une sensation d'angoisse, agitation

2. Rassurer le résident (le mettre en position semi-assise)

3. Continuer la surveillance de la température

4. Pas d'aérosols qui favorisent la diffusion du virus

5. Veiller à l'hydratation et l'état nutritionnel du résident

⇒ **Logistique**

- Renforcer en continu le matériel du chariot d'urgence, dont : matériel d'oxygénothérapie, bouteilles d'oxygène, prêt à l'emploi d'humidificateurs, extracteurs, concentrateurs
- Prévoir un stock et une mise à disposition par les pompes funèbres de housses mortuaires étanches hermétiques closes, draps Usage Unique (UU) pour les corps, détergent/javel ou dD virucide EN14476) et draps pour couvrir la housse mortuaire lors du transfert par le personnel funéraire

⇒ **Gestion des décès**

- Respecter les recommandations d'hygiène des étapes 1 et 2 même après le décès du résident
- Anticiper la procédure avec les pompes funèbres pour la mise en bière (soins de conservation et pratique mortuaire interdits, mise en bière immédiate
- Activer le protocole chambre mortuaire selon les recommandations HCSP
- Réaliser les actes corporels dans la chambre de prise en charge selon les recommandations
- Activer le bio-nettoyage de la chambre du résident décédé :

- Elimination des déchets
- Evacuation du linge (linge personnel du résident mis en sac plastique fermé pour être remis à la famille ne pas manipuler avant 3 jours)
- Aération (minimum 1 heure)
- Bio-nettoyage dD du mobilier et effets personnels dD (mise à disposition de la famille dans un local d'accès direct)
- Bio-nettoyage sol et surfaces par un trois temps Javel – détergent-rinçage-désinfection
- Activer le protocole de nettoyage et désinfection des locaux dont la chambre du résident décédé après le départ du corps
- Anticiper la mise en attente des mises en cercueils et des obsèques
- Informer en fonction les résidents
- Rédaction du certification de décès cas Covid +

⇒ **Renforcer l'information/sensibilisation des personnels sur les dispositifs de soutien psychologique pour eux et les familles** (<https://www.bas-rhin.fr/professionnels-et-collectivites/covid-19-accompagnement-gestionnaires-d-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/lien-social-et-dispositifs-soutien-psychologique/>)

⇒ **Continuer en fonction des besoins à solliciter les dispositifs de soutien en personnel mis en place par le CD67 et l'ARS** (<https://www.bas-rhin.fr/professionnels-et-collectivites/covid-19-accompagnement-gestionnaires-d-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/ehpad-et-etablissements-pour-personnes-en-situation-handicap/>)

⇒ **Penser à l'après**

- Personnel : Soutien psychologique et retex sur plusieurs mois
- Familles : Accompagnement du deuil / Gestion des signalements et plaintes à prévoir
- Résidents des EHPAD : Accompagnement psychologique et actions « au revoir »